

Affaire suivie par : Bureau Défense et Sécurité  
Tél. : 03.80.44.66.39 / [pref-direction-securites@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-direction-securites@cote-dor.gouv.fr)

Dijon, le 4 décembre 2024

**Récépissé n°154-2024  
de déclaration d'une manifestation sur la voie publique  
au sens des articles L. 211-1 à L. 211-4 du code de la sécurité intérieure**

*Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or*

certifie avoir reçu le 28 novembre 2024, de monsieur Frédéric PISSOT, représentant les organisations syndicales (CGT – CFDT – FO – FSU – UNSA – CFE – CGC – FA – SOLIDAIRES), la déclaration de manifestation suivante :

- **Objet** : Rassemblement intersyndical pour la défense de la fonction publique
- **Date** : Jeudi 05 décembre 2024
- **Horaire** : De 14h à 17h00
- **Lieu** : Place de la Libération à Dijon

➤ **Itinéraire** : Place de la Libération, rue de la Liberté, rue des Godrans, place Grangier, rue du Temple, Bd de Brosses, Bd de la Trémouille, place de la République, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Auguste Comte, rue Lamonnoye, rue Rameau. Dislocation place de la Libération.

Je vous rappelle que l'organisateur d'une manifestation doit veiller à faire respecter l'ordre public, la tranquillité publique et la liberté d'aller et de venir des personnes, au moyen d'un service d'ordre dimensionné pour prévenir toutes dégradations ou débordements.

**Ce récépissé ne vaut pas autorisation de la manifestation projetée qui ne pourra se tenir qu'en l'absence d'interdiction par l'autorité préfectorale.**

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

**ORIGINAL SIGNÉ**

Olivier GERSTLÉ